

Communiqué de presse

Paris, le 15 décembre 2016

Stress tests de l'EIOPA : un marché français résilient, qui ressort dans la moyenne européenne.

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) a publié, le 15 décembre 2016, les résultats des tests de résistance conduits sur les principaux acteurs européens du marché de l'assurance, en collaboration avec les autorités nationales de supervision. L'exercice avait pour objectif de tester la résistance des acteurs de l'assurance vie en Europe dans un contexte de taux très bas, sans viser à identifier des besoins individuels de recapitalisation. Aucun calcul des ratios de solvabilité n'était donc requis après l'application des chocs.

Modalités de l'exercice

Les résultats des tests portent sur 236 entreprises d'assurance, représentant 77 % des provisions techniques vie et santé hors unités de compte. Ils ont fait l'objet d'un processus de contrôle qualité associant les autorités compétentes nationales et européennes. Les assureurs implantés en France ont démontré une forte implication dans la réalisation des tests et la qualité des données remises s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent (décembre 2014).

Les organismes participants devaient appliquer deux chocs principaux : l'un correspondant à une situation de taux bas durable caractérisée par la baisse des rendements à long terme (dit « *low-for-long* »), l'autre reflétant une augmentation soudaine des primes de risque combinée à une baisse des taux et une chute des marchés d'actifs (appelé « *double hit* »).

Un marché français résistant, dans la moyenne du marché européen

Au niveau européen, les résultats montrent des organismes convenablement capitalisés en situation initiale avec un ratio de solvabilité moyen de 196 % (136 % si les mesures du paquet « branches longues » sont exclues). Les deux scénarios ont des effets significatifs : on observe, pour le scénario *double hit*, une baisse de 160 milliards d'euros de l'excédent actif sur passif de l'ensemble des participants européens, et dans le scénario *low-for-long*, une baisse de 100 milliards d'euros. Ces résultats moyens masquent les disparités observées, dans un scénario ou l'autre, sur les organismes pris individuellement ou sur les marchés domestiques. Les différences observées correspondent à des caractéristiques propres aux marchés nationaux et/ou à des structures de bilan variées.

Suite à cet exercice, l'EIOPA a formulé des recommandations à destination des autorités de supervision nationales afin qu'elles encouragent les organismes à mettre en œuvre une politique de gestion des risques et des stratégies suffisamment prudentes dans l'environnement de taux bas. Par ailleurs, elles sont appelées à évaluer la façon dont les vulnérabilités identifiées au niveau solo sont reconnues et prises en compte au niveau du groupe.

Au niveau du marché français, les assureurs vie ayant participé à l'exercice européen présentent un ratio de solvabilité initial égal à la moyenne européenne (196 %). Ce ratio est supérieur à la moyenne européenne lorsqu'il n'est pas fait usage des mesures « branches longues » (152 % contre 136 %). L'analyse exhaustive des données remises à l'ACPR depuis l'entrée en vigueur de solvabilité 2 au 1^{er} janvier 2016 confirme la bonne solvabilité du marché français.

La variation absolue du ratio actif sur passif (-1,38 point de pourcentage dans le scenario *double hit* et -1,34 point dans le scenario *low-for-long*, sur un ratio initial de 105,4%) reste inférieure à la moyenne européenne. La variation relative de l'excédent des actifs sur les passifs (- 32,1% dans le scenario *double hit* et - 21,8% dans le scenario *low-for-long*) lui est très légèrement supérieure.

Dans un contexte français où les taux garantis paraissent plutôt limités, l'ACPR ne peut qu'inviter les assureurs français à limiter et contrôler les risques qu'ils prennent afin de préserver dans la durée leur solvabilité et adopter une attitude prudente en matière de revalorisation pour l'année 2016.

Le communiqué d'EIOPA, le rapport et les FAQ sont accessibles sous le lien suivant :
<https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Stress-test-2016.aspx>

L'Analyse et Synthèse n°74 sur « La situation des assureurs en France au regard des premières remises Solvabilité II en 2016» est accessible sous le lien suivant :
<https://acpr.banque-france.fr/etudes/analyses-et-syntheses.html>

À propos de l'ACPR : Autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.